



ARRETE DU PRESIDENT N°2026-15
(annule et remplace l'arrête N°2026-15 en date du 10/04/2026)

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 Septembre 2021 rendue exécutoire, portant délégation de pouvoirs au Président,

M. le Président, après avoir pris connaissance de la proposition de financement de la Banque Postale,

DECIDE :

- Pour assurer le financement des travaux fibre réalisés par le SYANE en 2026, de contracter auprès de la Banque Postale, 2 (deux) emprunts dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Prêt n°1 :

Conditions financières et techniques :

- Montant : 3 400 000 euros (trois millions quatre cents mille euros)
- Durée : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financement des investissements liés à la construction du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
- Type de prêt : prêt classique
- Taux d'intérêt annuel : taux variable : index Euribor 3 mois assorti d'une marge de +1,02 %
- Base de calcul des intérêts : exact / 360 jours
- Échéances : trimestrielles
- Mode d'amortissement du capital : constant
- Frais de dossier : commission d'engagement de 0.05% du montant du contrat de prêt
- Paiement des échéances par procédure de débit d'office sans mandatement préalable
- Un remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive. Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,25%.
- Option de passage à taux fixe : oui sous conditions
- Phase de mobilisation des fonds : Entre le 07/04/2026 et le 27/05/2026

Prêt n°2 :

Conditions financières et techniques :

- Montant : 3 400 000 euros (trois millions quatre cents mille euros)
- Durée : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financement des investissements liés à la construction du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
- Type de prêt : prêt social
- Taux d'intérêt annuel : taux variable : index Euribor 3 mois assorti d'une marge de +1,02 %
- Base de calcul des intérêts : exact / 360 jours
- Échéances : trimestrielles
- Mode d'amortissement du capital : constant
- Frais de dossier : commission d'engagement de 0.05% du montant du contrat de prêt
- Paiement des échéances par procédure de débit d'office sans mandatement préalable

- Un remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive. Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,25%.
 - Option de passage à taux fixe : oui sous conditions
 - Phase de mobilisation des fonds : Entre le 07/04/2026 et le 27/05/2026
- Que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable,
 - De signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat,

A Poisy, le 20/04/2026

Le Président, J. BAUD-GRASSET

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

Le Président

Joël BAUD-GRASSET